SZ/SS

IVRY S/SEINE

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

**STATIONNEMENT**

**AVENUE DANIELLE CASANOVA (R.D.224)**
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT qu'un déménagement va être effectué par la société Déménagement Jumeau – 77 avenue du Général de Gaulle – 78120 Rambouillet, agissant pour le compte d'une riveraine domiciliée – 132 avenue Danielle Casanova – 94200 Ivry-sur-Seine,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publique,

**ARRETE**

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **avenue Danielle Casanova** au droit du n°132 le **15 janvier 2024** de **9 heures** à **19 heures :**

- **Neutralisation de deux places de stationnement banalisées en bataille côté impair** afin d'y installer un camion de déménagement : **l'occupation ne devra pas empiéter sur les places réservées aux personnes en situation de handicap ainsi que sur la piste cyclable.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée du déménagement.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

IVRY S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M le Directeur du SAMU,
- M. le Responsable du S$^{ce}$ Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Déménagement Jumeau – 77 avenue du Général de Gaulle – 78120 Rambouillet.

FAIT EN MAIRIE, LE 14 DEC. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR Ivry94.fr 15 DEC. 2023
LE

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE N° 283 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon